



# Conseil économique et social

Distr. limitée  
19 juin 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Comité du programme et de la coordination

### Cinquante-quatrième session

2-27 juin 2014

Point 7 de l'ordre du jour

### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

## Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Hiroshi Onuma (Japon)

### Additif

## Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [Point 3 b)]

### Programme 15

### Développement économique et social en Afrique

1. À sa douzième session, le 9 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 15 (Développement économique et social en Afrique) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [[A/69/6 \(Prog.15\)](#)].

2. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

### Examen par le Comité

3. Des délégations ont salué et appuyé le programme et félicité la Commission d'avoir mis l'accent sur le développement durable et la prise en compte de celui-ci dans le programme de travail. Des États Membres se sont dits satisfaits de la refonte du programme au cours de la précédente période biennale et ont apprécié la présentation de l'orientation générale et la méthode retenue pour l'exécution des sous-programmes.



4. Des délégations ont relevé que cette refonte avait pour résultat de ramener de 10 à 9 le nombre des sous-programmes et se sont enquis de l'incidence que cela aurait sur le programme et les résultats.
5. On a fait valoir que l'orientation des sous-programmes devait tenir compte de l'Agenda 2063 adopté par l'Union africaine (UA), du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et des objectifs de développement pour l'après-2015. Des questions ont été soulevées quant aux moyens de prendre ces éléments en considération dans les sous-programmes.
6. Le caractère sectoriel de volets essentiels, comme l'environnement et l'industrialisation, ayant été souligné, des États Membres ont demandé à connaître la façon dont la CEA traiterait ces questions sectorielles.
7. Des États Membres se sont félicités des travaux menés par la Commission en ce qui concerne la statistique, car le continent avait pendant longtemps éprouvé de grandes difficultés dans ce domaine.
8. Des États Membres ont pris note du système d'évaluation par des tiers adopté par la Commission et de l'importance accordée dans le programme à l'application du principe de responsabilité, et fait valoir que ces mesures constituaient un bon exemple de la façon dont d'autres commissions régionales pourraient aborder ces questions. Ils ont constaté qu'il existait des possibilités de dégager des effets de synergie et des gains d'efficacité entre les commissions régionales dans l'application du principe de responsabilité. Des États Membres se sont enquis des progrès obtenus par la Commission dans son application interne dudit principe et les effets qui en étaient résulté pour l'exécution du programme. Ils ont également demandé si le dispositif de responsabilisation et la politique d'évaluation que la Commission venait d'adopter représentaient le choix d'une nouvelle démarche pour l'exécution du programme.
9. Les États Membres ont débattu des travaux menés par la Commission dans le domaine du renforcement des capacités et demandé si la Division du renforcement des capacités, visée dans le sous-programme 5 (Renforcement des capacités), partageait des effectifs avec d'autres divisions et, dans l'affirmative, si cela posait des problèmes.
10. Il a été proposé de prendre en considération dans les indicateurs de résultats du sous-programme le mécanisme de coordination régional en faveur du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine au-delà de 2016, mis en place dans le cadre du partenariat de l'UA pour le développement.
11. Les États Membres ont pris note de l'appui que devait apporter la CEA aux questions d'égalité des sexes au titre du sous-programme 6 et demandé de nouvelles assurances que celui-ci serait mené à bien.
12. Des vues ont été exprimées en ce qui concerne le rapport sur l'exécution du programme de la période 2012-2013, y compris des observations sur les problèmes de la période biennale précédente. Les États Membres ont évoqué la nécessité de mettre en place une nouvelle stratégie de renforcement des capacités, comme indiqué dans le rapport, et posé des questions sur les problèmes rencontrés par la Commission et les remèdes appliqués dans le domaine du renforcement des capacités pendant la période biennale 2012-2013.

13. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la place accordée au renforcement du secteur public dans le sous-programme 1 (Politique macroéconomique), car cet élément n'apparaissait ni dans les réalisations escomptées ni dans les indicateurs de succès.

14. Les États Membres se sont inquiétés de la méthode retenue pour définir les réalisations escomptées du sous-programme 3 (Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique).

15. Par ailleurs, des États Membres ont demandé à la Commission quelle place elle accordait aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques dans le sous-programme 9 (Développement social).

### **Conclusions et recommandations**

16. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 15 (Développement économique et social en Afrique) du projet de cadre stratégique pour la période 2016/2017, moyennant les modifications suivantes :**

#### **Sous-programme 1 Politique macroéconomique**

##### *Indicateurs de succès*

**Dans l'indicateur de succès b) i), remplacer le terme « ayant » par le terme « exécutant ».**

##### *Stratégie*

#### **Paragraphe 15.12**

**Dans la troisième phrase, après le terme « emplois », ajouter une virgule et les termes « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».**

#### **Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce**

##### *Indicateurs de succès*

**Dans l'indicateur de succès b) iii), supprimer les termes « par des mesures d'incitation ».**

#### **Sous-programme 3 Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles**

##### *Indicateurs de succès*

**Dans l'indicateur de succès a) ii), ajouter les termes « ou ceux menés par les pays ».**

**Dans l'indicateur de succès c), ajouter à la fin « ou à leurs politiques nationales ».**

**Sous-programme 5**  
**Renforcement des capacités**

*Indicateurs de succès*

Ajouter un nouvel indicateur de succès a) iii) ainsi libellé : « appui accru à la mise au point du projet de coopération entre les organismes des Nations Unies et l'Union africaine en faveur du programme décennal de renforcement des capacités ».

**Sous-programme 6**  
**Problématique hommes-femmes et participation des femmes**

*Indicateurs de succès*

Dans l'indicateur b) iii), supprimer les termes « les divisions et les bureaux de » et les termes « individuellement ou en collaboration ».

**Sous-programme 7**  
**Activités sous-régionales de développement**

**Composante 2**  
**Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest**

*Indicateurs de succès*

Dans l'indicateur de succès a), ajouter les termes « et de sous-région » après le terme « pays ».

Ajouter un indicateur de succès b) ii) ainsi libellé : « Augmentation du nombre de recommandations sur les orientations et de services consultatifs à l'intention des pays sortant d'un conflit ».

**Composante 3**  
**Activités sous-régionales en Afrique centrale**

Dans l'indicateur de succès a), ajouter les termes « et de sous-région » après le terme « pays ».

Ajouter un indicateur de succès b) ii) ainsi libellé : « Augmentation du nombre de recommandations sur les orientations et de services consultatifs à l'intention des pays sortant d'un conflit ».

**Composante 4**  
**Activités sous-régionales en Afrique de l'Est**

Dans l'indicateur de succès b) iii), ajouter le terme « petits » avant le terme « États ».

**Composante 5**  
**Activités sous-régionales en Afrique australe**

Dans l'indicateur de succès a), ajouter les termes « et de sous-région » après le terme « pays ».

**Sous-programme 9**  
**Développement social**

*Stratégie*

**Paragraphe 15.62**

Après le terme « migration », ajouter une virgule et le membre de phrase ainsi libellé « ainsi que les personnes touchées par les catastrophes naturelles, les changements climatiques et les conflits ».

---